

EDITO

POUR LA CONQUÊTE DE L'EMPLOI STABLE ET QUALIFIÉ POUR TOUS

Les métiers du colis, l'acheminement, le transport, la distribution avec maintenant le système de suivi du colis (DATA) sont remis en cause par le dumping social mis en place à La Poste. Celui-ci vise à détruire la conception des métiers pour le remplacer par une notion beaucoup plus vague : l'activité.

La CGT défend tous les métiers du colis, alors que d'autres syndicats accompagnent cette destruction patronale.

Dans les PFC, les opérations de tri sont remplacées de plus en plus par la manutention manuelle des colis dans les remorques. En ACP, le facteur est désigné comme un distributeur d'objets, très flexible. Le numérique n'est pas utilisé pour augmenter la qualité de service, mais seulement pour accroître les profits en justifiant les destructions massives des postes de travail.

Nos emplois subissent les détériorations des conditions de travail, par la manutention manuelle des colis. Tous les emplois du colis doivent être réintégrés à La Poste. Entre 2014 et 2018 nous avons perdu 264 emplois à la direction nationale du colis pour 4114 postiers, alors qu'entre 2016 et 2018, le nombre de colis a augmenté de près de 30%. Ces emplois ont été majoritairement transférés aux sous-traitants, à l'intérim et au groupement d'employeur.

LES ÉLECTIONS 2018

	INSCRITS	VOTANTS	NULS	EXPRIMES	CGT	CFDT	Liste Agir	FO	SUD
2014	4 378	3 687	410	3277	717	631	401	838	690
%					21,88	19,26	12,24	25,58	21,06
2018	4114	3476	350	3126	635	741	UNSA : 206 CFTC/CGC:197	689	634
%					20,30	23,69	UNSA : 6,59 CFTC/CGC :6,30	22,03	20,27
ECART	- 264	- 211	-60	- 151	- 82	110	2	- 149	

La CGT reste première organisation syndicale à La Poste. Au colis, nous arrivons 3ème organisation, derrière la CFDT et FO, nous ne pouvons pas nous contenter de voir les droits des postiers reculer, en même temps que notre influence syndicale. Nous avons plusieurs raisons pour expliquer notre recul :

- la répression envers nos militants syndicaux, comme à Rennes,
- nos militants sont moins nombreux,
- le contexte d'entreprise où l'engagement syndical est perçu comme un frein pour accéder à des fonctions supérieures,
- en dernier point, notre manque de publication périodique sur les revendications du personnel et notre analyse des transformations de La Poste.

Pourtant la CGT est la seule organisation à vous informer régulièrement des rencontres avec la direction. Comme pour la Commission technique Vrac et la mise en place de l'accord social sur la prime Challenge. Sur ces deux enjeux, des conditions de travail et de rémunération, la CGT a toujours défendu les droits des salariés, aussi pour ceux de la sous-traitance, alors que d'autres OS voulaient seulement avoir des éléments de langage de la part de la direction pour que leurs positions ne soient pas pénalisantes électoralement parlant.

La CGT n'abandonne pas ses orientations de défense des intérêts des salariés, en particulier ceux pour le bien vivre de son travail et pour ne pas perdre sa santé.

CONTINUONS À REVENDIQUER

- => Le grade de base en 2.1 en PFC et ACP, le 2.3 pour le service client
- => Le 13 ème mois
- => Les 32 heures et 28 heures pour le travail de nuit
- => Internalisation des toutes les activités en PFC et ACP
- => Respect des préconisations de la commission Vrac sur la rotation (30 min max)
- =>Automatisation du chargement et déchargement
- =>Applications de la vente des quartiers en ACP

PLÉNIÈRE DE CONCERTATION SUR LA DISTRIBUTION DES COLIS EN PPDC-MF ET HLU

Déclaration préalable

Mardi 23 avril 2019

Vous avez intitulé cette concertation "**modalités de livraison de colis en PPDC Multi Flux et en HLU**". Nous supposons que le point commun est en effet la livraison de colis mais alors, quid des ACP et des PFC où les activités de traitement et de distribution sont regroupées?

Ces mêmes PFC dépendent des DOT colis alors que les PPDC et le HLU dépendent du courrier. Les ACP ont quant à elles un statut bâ-tard puisque celles de province dépendent du courrier alors que les parisiennes du colis.

Sur le plan financier les ACP, HLU et PFC sont éligibles au bonus qualité alors que les collègues des PPDC sont soumis à l'accord facteur d'avenir sauf que pour la prime challenge de fin d'année, ils peuvent y prétendre à condition de livrer des colis en soirée.

Concernant les grades, les PPDC sont sur l'accord "grade mini 1.3" mais pas pour les autres entités, au HLU par exemple, nous tendons vers 40% de 1.3 et 20% de 1.2, alors qu'en ACP, c'est plutôt l'inverse. Les PFC pour leur part attendent les déclinaisons des prochaines fonctions.

De plus, les collègues des PPDC peuvent acheter leur tournée alors qu'ailleurs la polyvalence est de mise. Au HLU, c'est même le grade qui détermine le nombre de tournées à connaître sauf que les roulements préconisés ne sont jamais respectés.

Au sein de cette véritable usine à gaz qu'est le colis, nous avons malheureusement constaté au gré de nos différentes visites et discussions des fils rouges assez lamentables, à savoir:

- des désorganisations manifestes au sein de chaque entité
- un management extrêmement brutal
- une paupérisation générale due à l'érosion du pouvoir d'achat
- un manque de reconnaissance et de sens au travail

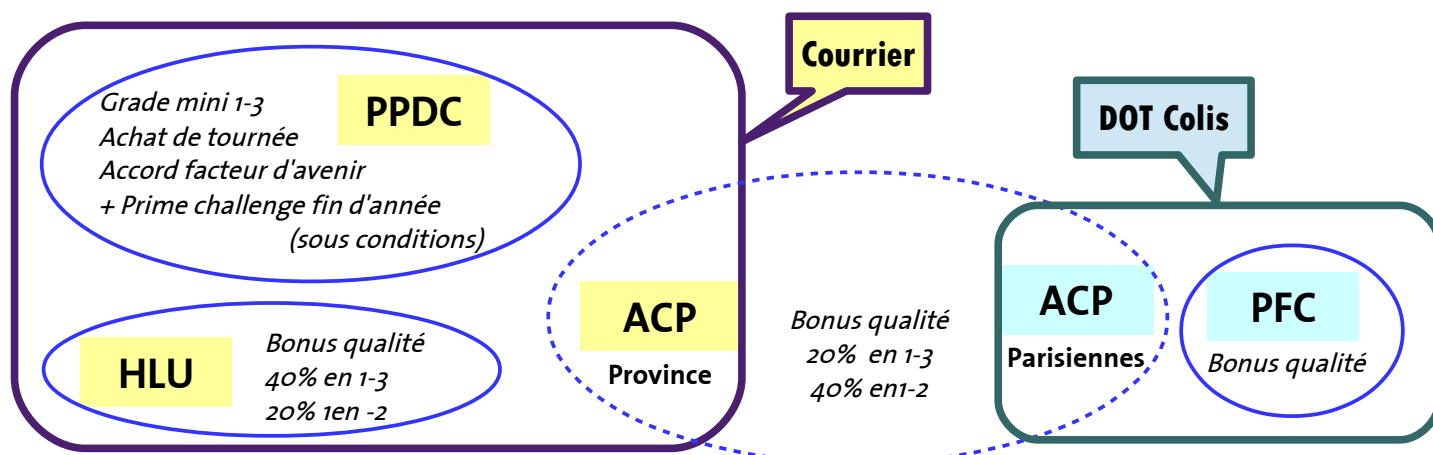
Cette navigation à vue dans tous les domaines évoqués est génératrice de risques psycho sociaux qui sont préjudiciables à l'ensemble des agents.

Nul ne comprend pourquoi des personnes faisant le même travail au quotidien, ne sont traitées de la même façon. Où veut en venir la poste ?

La CGT propose comme début de réponse et met au débat :

- ✗ l'uniformisation au mieux disant sur la base: d'un grade de 2.1 pour tous avec repyramidage général
- ✗ l'éligibilité aux primes bonus qualité et challenge au prorata réel du présentisme et avec une refonte globale des critères individuels et collectifs
- ✗ des formations pour le management aux risques psycho sociaux et à la gestion de crises avec l'arrêt des pressions hiérarchiques de tout niveau
- ✗ des organisations de travail respectant les préconisations médicales en termes de process de manipulation de colis standards ou hors normes
- ✗ des embauches en moyens propres partout où c'est nécessaire pour éviter les flux tendus et les sous effectifs

Cette liste n'est évidemment pas exhaustive et n'est pas classée par priorité.



Compte rendu

Comme à son habitude, la direction place la CGT et SUD à chaque extrémité de la table, ce qui ne facilite pas les échanges et place la CFDT et FO au centre face à elle.

La Poste commence par la présentation de l'état du marché de la livraison (document que nous avons reçu le vendredi pour la plénière du mardi).

Pour la CGT, ce document confirme bien qu'une différence s'opère selon la qualité de l'expéditeur. La Poste favorise les e-commerçants, les plus importants, en leur proposant un J+1 dédié.

Pas de commentaire de la direction sur cette inégalité de traitement des usagés.

La mauvaise qualité de service de 2018 peut s'expliquer par la gestion en flux tendu des effectifs et de la charge de travail. Lors des briefs quotidiens à la distribution, aucune action n'est mise en œuvre pour résoudre les restes à quai de la veille.

Nous apprenons que 25% des tournées en PPDC et PDC sont dédiées au colis. Les organisations syndicales dénoncent que parfois certaines tournées des mixtes soient plus chargées en colis que les tournées dédiées.

Le document est déroulé avec les commentaires de directrice de la livraison. Des organisations syndicales interviennent, parfois longuement pour enfoncer des portes ouvertes.

La CGT s'interpose régulièrement pour rappeler que sur le terrain, **le sens du travail est de plus en plus immatériel**. Nous remettons en cause ce management qui met en avant la seule responsabilité individuelle visant à masquer les manques de moyen. La première revendication pour la CGT est d'avoir des emplois stables sur des positions de travail répondant au besoin des usagers et non pas des actionnaires.

La carte de France des 46 agglomérations dans le document laisse percevoir une organisation de distribution de colis spécifique pour les plus grandes métropoles. Cette spécificité sera une livraison en J+1.

La CGT déplore, la fin de la péréquation géographique assurant une égalité de traitement entre les territoires et les usagers.

Ce sentiment partagé par beaucoup, d'appartenir à une catégorie de citoyen de se-

conde zone, est cultivé par les projets de La Poste, toujours motivés par l'accroissement de sa rentabilité financière.

La DRH affirme que la concertation n'est pas ficelée. Elle salue le modèle de l'ACP qui permet d'avoir de la flexibilité dans l'organisation de la distribution de colis. Cette organisation est résiliente.

L'UNSA propose de transformer, de rassembler par îlots les tournées colis qui seraient manager à distance par un management dédié. Ce syndicat s'étonne lui-même de pouvoir formuler une proposition, en prenant bien soin de préciser que cela ne correspond pas à la création d'îlot comme dans un centre courrier. *Rires de la CFDT et de FO !*

Pour conclure, la direction BSCC a débuté cette concertation sans nous en donner les sujets à débattre qui prendraient en compte nos remarques et avertissements.

SANS LE NÉCESSAIRE

RAPPORT DE FORCE

CONSTRUIT AVEC LES POSTIERS, PAS D'AVANCÉES SOCIALES FORTES !

Beaucoup d'Organisations Syndicales ont exprimé le souhait de voir évoluer seulement les primes allant vers une déclinaison de ce qui se pratique en ACP et PFC (primes Bonus et Challenge).

La direction précise que cela ne se limitera pas à la seule question des primes comme ces Organisations Syndicales ont pu y songer après la négociation de l'accord sur l'avenant des primes colis de l'automne dernier.

Pour la délégation CGT, cette première plénière est une occasion de construire des revendications en lien avec l'accroissement du trafic des colis, avec une pointe sensible lors des fêtes de fins d'années et de faire reculer le dumping social mis en œuvre.

Ce dumping vise la mise en comparaison des postiers fonctionnaires et contractuels, avec des salariés d'entreprises ayant un lien de sous-traitant ou un salarié de l'intérim ou d'un groupement d'employeur.

Pour rappel ce processus de concertation a été provoqué suite à l'unanimité des OS à revendiquer a minima une même prime pour un même métier.

Sur le calendrier de cette concertation, visant à faire converger les bonnes pratiques, nous n'avons pas de réponse, ni d'évocation d'un temps plus ou moins long. **La DRH indique que les réflexions de la direction rythmeront le délai entre les plénières.**

Les OS signataires du dernier accord et avenant sur les primes au colis de 2017 et 2018, ne veulent pas signer un nouvel accord qui supprime de la rémunération, pour le reste, elles ne fixent aucune limite. Elles laissent à la direction le soin de choisir les sujets ouverts à la concertation.

Pour la CGT, ce moment doit être l'occasion de réaffirmer le processus de construction des cahiers revendicatifs et de permettre aux postiers de porter leurs revendications

- ▶ de reconnaissance de la qualification des postiers (grade de base en 2.1),
- ▶ des normes et cadences à la distribution des colis 100 colis par tournées,
- ▶ en matière de rémunération: un 13ème mois pour toutes et tous

Ces revendications toujours portées par la CGT, sont une des pierres d'achoppement à la construction du service public postal de la distribution des colis.



LES AVANCÉES SOCIALES

S'OBTIENDRONT

PAR LE RAPPORT DE FORCE

CONSTRUIT AVEC LES POSTIERS !

PFC ALPES, LA BASCULE ANTI SOCIALE À LA SAUCE COLIS

La Poste dans son projet de PFC nouvelle génération sur l'Isère abat ses cartes et ce n'est pas un bon signe pour les Postiers du Colis en général.

En effet sous couvert de beaux discours bien huilés par les différentes directions locales et nationales, c'est bien une casse sans précédent des conditions de vie et de travail qui est mis en place pour tous les personnels qu'ils soient Postiers, intérimaires, groupements d'entreprises et sous-traitants susceptibles de travailler sur cette PlateForme Colis Alpes. Au-delà de l'organisation type prévue par La Poste dans ces nouvelles PFC (technicité et tâches en augmentation pour l'ensemble des catégories de personnels avec aucune ou très peu de reconnaissance salariale et de classification, travail en vrac destructeur à court terme de santé, etc...) la mise en place de régimes de travail traumatisant et exclusivement productif va sceller la volonté de La Poste de traiter ses personnels comme une simple variable d'ajustement à égalité de « traitement » avec les colis et le transport.

Leur but, faire encore et encore plus de profits.

Ce modèle de fonctionnement n'est malheureusement pas le seul que La Poste veut mettre en place, tous les sites en prévision et ceux existant vont s'en inspirer dans les mois à venir pour tirer encore plus vers le bas les droits et les conditions de vie et de travail des personnels du Colis. Devant une telle précarisation de leurs droits, les futurs personnels de cette PFC Alpes auront à cœur, une fois arrivés, de faire bouger dans le bon sens leurs conditions de travail, qui sont ma foi pas bien réjouissantes pour le moment.

Nous, Postiers du Colis actuellement dans les établissements, nous avons la capacité de perturber leur plan néfaste en nous mobilisant au plus vite.

Des nuages s'annoncent à l'horizon et personne n'échappera à l'orage, **LE SEUL PARAPLUIE EFFICACE CONTRE CELA, LA CGT VOUS LE PROPOSE C'EST LA LUTTE FRONTALE ET COLLECTIVE** Notre combat contre le recul de nos droits et conditions de vie et de travail et pour en gagner d'autres, est légitime !

Nos vies valent mieux que leurs profits.

Sur le comité technique de la DOT Colis Sud Est, la CGT a voté contre et c'était le seul choix responsable, d'autres Organisations syndicales ont choisi de s'abstenir

Comment ne pas avoir un avis pour ou contre et se cacher derrière l'abstention ! **IL EST INACCEPTABLE DE CAUTIONNER DES RECULS DES DROITS DES POSTIERS QUI TRAVAILLERONT SUR CETTE NOUVELLE PFC** tels que les rythmes de travail anxiogènes et déstructurants, les pauses repas à des horaires indigestes (13h30 et 2h00) et non prises sur le temps de travail, les possibilités de changer tous les rythmes de travail des personnels sous couvert d'un délai de prévenance de 10 jours et la banalisation du travail du dimanche (6 fois dans l'année), etc...

La signature de l'accord équivaut à une acceptation sans précédent de recul social et délivre un message explicite à notre exploitant de continuer dans cette voie.



La CGT sera elle, aux cotés des Postiers pour regagner ces droits bazarés par d'autres partenaires anti-sociaux à La Poste.

Bulletin de contact et de syndicalisation CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	